

Annexe 11. Les métiers éligibles à l'enquête empirique

Appartenance à l'ordre soignant	Appartenance indéterminée	Appartenance à l'ordre dirigeant
Personnels non médicaux du soin		
Ergothérapeute	Aide soignant	
Infirmier en anesthésie réanimation	Assistante sociale	
Infirmier en puériculture	Cadre de santé de secteur de soins et d'activités paramédicales	
Infirmière de bloc opératoire	Cadre de santé d'unité de soins et d'activités paramédicales	
Masseur kinésithérapeute	Cadre de santé formateur en management et pédagogie des soins et activités paramédicales	
Orthophoniste	Cadre de santé formateur en soins et activités paramédicales	
Orthoptiste	Cadre de secteur de gynécologie obstétrique	
Pédicure podologue	Cadre d'unité de gynécologie obstétrique	
Psychomotricien	Cadre formateur en gynécologie obstétrique	
Sage-femme	Diététicien	
	Directeur des soins et des activités paramédicales	
	Directeur d'institut de formation en soins et activités paramédicales	
	Directrice d'école de sages-femmes	
	Infirmier en soins généraux	
	Psychologue hospitalier	
	Responsable d'études et de recherche en biologie médicale	
Personnels non médicaux non soignant		
	Agent de bio nettoyage	TOTALITE DES 124 AUTRES METIERS NON MEDICAUX NON SOIGNANTS
	Agent de restauration et d'hôtellerie	
	Ambulancier	
	Assistant de recherche clinique	
	Coiffeur	
	Conducteur transport personnes	
	Esthéticienne	
	Permanencier auxiliaire de régulation médicale	
	Secrétaire médicale	
	Technicien d'études cliniques	
	Technicien d'information médicale	

Appartenance à l'ordre soignant	Appartenance indéterminée	Appartenance à l'ordre dirigeant
Personnels non médicaux de direction		
	Directeur d'hôpital, directeur de pôle	Chargé des conditions de travail
	Responsable bio médical	Directeur d'hôpital, chef d'établissement
		Directeur d'hôpital, directeur adjoint fonctionnel
		Directeur des systèmes d'information/informatique
		Responsable achats/approvisionnements
		Responsable budgétaire
		Responsable comptabilité fournisseurs/clients
		Responsable des admissions
		Responsable des services administratifs
		Responsable du personnel
		Responsable paye
		Responsable qualité
Personnels médicaux		
Assistant hospitalo-universitaire (AHU)	Chef d'établissement privé	
Chef de clinique assistant des hôpitaux (CCA)	Assistant généraliste des hôpitaux	
Maître de conférences des universités – praticien hospitalier (MCU-PH)	Assistant spécialiste des hôpitaux	
Médecin libéral en clinique avec convention individuelle d'exercice	Attaché des hôpitaux	
Médecins disposant d'un contrat individuel (écrit ou non écrit) avec un ou plusieurs établissements privés de santé	Médecin ayant conclu un ou plusieurs contrats collectifs : convention d'exercice en commun ; société civile de moyens ; société civile professionnelle ; société d'exercice	
Praticien Adjoint Contractuel (hôpital)	Médecin DIM	
Praticien contractuel temps partiel (hôpital)	Médecins possédant des parts et/ou des actions de la clinique où ils travaillent	
Praticien contractuel temps plein (hôpital)		
Praticien hospitalier		
Praticien hospitalier (PH) temps partiel		
Praticien hospitalier (PH) temps plein		
Praticien hospitalier avec fonctions universitaires (PH-FU)		
Praticien hospitalier universitaire (PHU)		
Professeur des universités - praticien hospitalier (PU-PH)		